

Convention de délégation de service public

ENTRE LES SOUSSIGNES

Commune de MOUSTOIR-AC ,11 rue de La Maillette, représentée par
Monsieur *Benoit ROLLAND*, *maire*

ci- après dénommée « le Bénéficiaire »

D'une part

ET

MOUSTOIR-AC Patrimoine association loi 1901 , ayant son siège à la
mairie et représentée par Monsieur Jean Luc HILARY son président

ci - après dénommée « Association ».

D'autre part

« Le Bénéficiaire » et « l'Association », communément dénommés « les Parties ».

IL EST ARRETE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : Objet de la présente convention

L'Association Moustoir-ac Patrimoine a délégation de la Commune de MOUSTOIR-AC
pour mener à bien des opérations dans les domaines suivants:

- mise en place et petit entretien des sentiers de randonnée
- balisage de ceux-ci et sécurisation
- petits aménagements
- rénovation et entretien petit patrimoine

ARTICLE 2 : Engagements des Parties

La municipalité s'engage à fournir les différents matériaux pour la réalisation des
tâches précitées ainsi que le carburant nécessaire au fonctionnement du matériel.

L'association s'engage à réaliser bénévolement les travaux en convenue avec la
municipalité.

ARTICLE 3 : Assurances

Il appartient à l'Association de contracter l'ensemble des assurances nécessaires au bon déroulement de son action et du projet, notamment responsabilité civile, En cas de défaut de l'Association sur ce point, la responsabilité du Bénéficiaire ne pourra pas être engagée.

ARTICLE 4 : Durée de la présente convention

La convention est conclue pour une durée de deux années ; elle prend effet le jour de sa signature par les deux Parties et s'éteindra de plein droit à la fin de la durée précitée.

ARTICLE 5 : Renouvellement

La présente convention pourra faire l'objet d'un renouvellement dans les conditions définies par les deux Parties lors d'une réunion de bilan fixée à la demande de l'une ou l'autre des Parties, permettant de faire le point sur le projet passé et les projets à venir.

Le renouvellement fera alors l'objet d'un avenant spécifique précisant uniquement ces modalités.

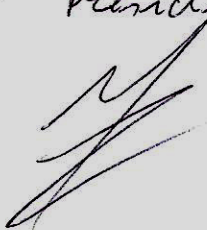
Fait à (Bousrais-RE), le (28/11/2015)
En deux exemplaires originaux, dont un pour chacune des Parties

(signatures des deux parties.)

L'association

Nom HILARY Jean-Luc

Fonction Président



Le Bénéficiaire

Nom ROLLAND Benoit

Fonction Président

